
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 344 DU 08 JUILLET 2020

portant déchéance de grade et radiation des officiers subalternes **Souradjou ALLASSANE** et **Gilbert CODJO** des effectifs de la Police républicaine.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 86-014 du 26 septembre 1986 portant Code des pensions civiles et militaires de retraite, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2015-19 du 02 avril 2015 ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
- vu** la loi n° 2017-42 du 02 juillet 2018 portant statut des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense nationale ;
- vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018-006 du 17 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 2018-314 du 11 juillet 2018 portant règlement du service dans la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 2015-127 du 10 avril 2015 portant promotion au grade de capitaine ou de lieutenant de vaisseau, de certains officiers des Forces armées béninoises ;
- vu** le décret n° 2016-041 du 10 mars 2016 portant promotion au grade de capitaine ou de lieutenant de vaisseau, de certains officiers des Forces armées béninoises ;
- vu** la décision n° 239/MDN/DC/SG/DHR/SCH/SP-C du 06 mars 2003 portant admission dans la Gendarmerie nationale du Bénin des élèves gendarmes de la 28^{ème} promotion ;

- vu la décision n° 1711/MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SP-C du 26 juin 2014 portant admission dans la Gendarmerie nationale du Bénin des élèves gendarmes de la 32^{ème} promotion ;
 - vu les décisions n° 590/MDN/DC/SG/DHR/SCH/SP-C du 11 juin 2004 et n° 0529/MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SP-C du 20 mai 2015 portant titularisation des élèves gendarmes respectivement de la 28^è et de la 32^è promotion ;
 - vu le message-porté n° 007/DGPR/SG/DRHC/SMAAC/SA du 14 mars 2018 portant désertion d'un officier subalterne ;
 - vu le message-porté n° 010/DGPR/SG/DRHC/SMAAC/SA du 12 avril 2018 portant désertion d'un officier subalterne ;
- sur rapport du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

DÉCRÈTE

Article premier

En application des dispositions de l'article 101 de la loi n° 2017-42 du 02 juillet 2018 portant statut des personnels de la Police républicaine, les officiers dont les noms suivent, sont déchus de leur grade, radiés et rayés du contrôle des effectifs de la Police républicaine pour « **absence illégale de trente (30) jours** ».

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	GRADE	MLE	UNITE	DATE D'INCORPORATION	DATE DE DESERTION	ANCIENNETE DE SERVICE	OBSERVATION
1-	ALLASSANE Souradjou	CNE	5368	DGPR	19/10/2002	19/02/2018	15 ans 05 mois 02 jours	Désertion
2-	CODJO Gilbert	CNE	6174	DGPR	13/03/2007	26/02/2018	11 ans 15 jours	Désertion

Article 2

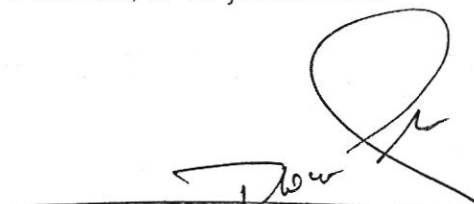
La carte d'identité professionnelle et le paquetage leur sont retirés.

Article 3

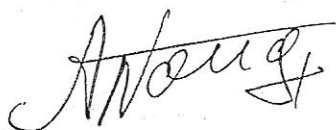
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 juillet 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

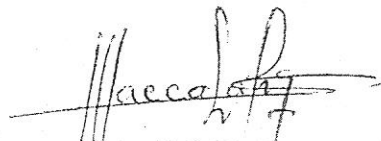

 Patrice TALON

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale,



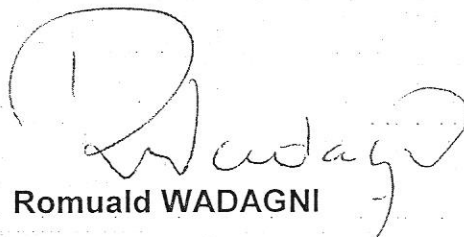
Fortunet Alain NOUATIN

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

Le Ministre de l'Économie et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MDN : 2 ; MISP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 21 ; SGG : 4 ; JORB 1.